



Doc. 13304  
30 septembre 2013

## L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (juin 2012 – septembre 2013)

### Amendement<sup>1</sup> n° 2

Dans le projet de résolution, au paragraphe 14, remplacer les mots « l'arrestation de plusieurs chefs de l'opposition et, plus généralement, les questions relatives à l'indépendance du pouvoir judiciaire et à l'administration de la justice » par les mots suivants :

« dans le contexte d'un grand nombre de poursuites engagées contre d'anciens fonctionnaires gouvernementaux ».

#### *Note explicative*

La raison de la cohabitation difficile n'est pas le manque d'indépendance du pouvoir judiciaire et d'administration de la justice mais le grand nombre de poursuites engagées contre d'anciens fonctionnaires gouvernementaux.

#### *Déposé par:*

JAPARIDZE Tedo, Géorgie, SOC  
BERDZENISHVILI Levan, Géorgie, ADLE  
CHIKOVANI Irakli, Géorgie, ADLE  
KHIDASHELI Tinatin, Géorgie, ADLE  
MAGHRADZE Guguli, Géorgie, SOC

---

1. 2013 - Quatrième partie de session

